

Motion 2025

demandant des précisions concernant l'enseignement du latin au Cycle d'orientation

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la pétition 1783 demandant la sauvegarde de l'enseignement du latin dès l'entrée au cycle d'orientation et l'engagement du Conseil d'Etat à tenir ses promesses à ce niveau, pétition munie de plus de 17'000 signatures ;
- le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la Motion 2005 intitulée « ad majorem linguae latinae et culturae classicae gloriam respectu scriptorum et verborum septuim viri genevensis coram populo atque senatu » ;

invite le Conseil d'Etat

à effectuer une évaluation rapide des mesures prises, en s'intéressant plus particulièrement :

- à l'évaluation du cours de Langue et culture latines (LCL) ;
- aux qualifications et à la formation des enseignants en charge des cours de LCL ;
- à l'impact de l'heure supplémentaire imposée aux élèves du 9RG3.